

PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND

www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: [registry@ohchr.org](mailto:registry@ohchr.org)

**Mandat du Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition**

***Appel à contributions***

**Les normes juridiques internationales minimales qui sous-tendent les devoirs des États et les droits des victimes dans les domaines de la vérité, de la justice, de la réparation, de la mémorialisation et des garanties de non-répétition.**

Dans le cadre de la résolution 45/10 du Conseil des droits de l'homme, le Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, des réparations et des garanties de non-répétition a décidé de consacrer son rapport à la 54ème session du Conseil des droits de l'homme à un examen approfondi des normes juridiques internationales minimales qui sous-tendent les devoirs des États et les droits des victimes dans les domaines de la vérité, de la justice, des réparations, de la mémorialisation et des garanties de non-répétition. Le rapport examinera le cadre juridique national et international pertinent, la jurisprudence des tribunaux nationaux, régionaux et internationaux et des mécanismes des droits de l'homme, ainsi que le cadre conceptuel et la littérature académique concernant la portée des obligations juridiques et des droits qui sous-tendent les cinq piliers de la justice transitionnelle.

Afin d'obtenir une large représentation des points de vue pour alimenter le rapport thématique, le Rapporteur spécial sollicite des contributions écrites des États membres, de la société civile et d'autres parties prenantes pertinentes en répondant au questionnaire ci-dessous.

Nous vous demandons de bien vouloir envoyer vos contributions écrites au format Word à [orhchr-srtruthcalls@un.org](mailto:orhchr-srtruthcalls@un.org) **au plus tard le 15 janvier 2023**. Veuillez limiter vos contributions à un maximum de 1500 mots par réponse et joindre des annexes, si nécessaire. Nous accueillerons également avec intérêt tout autre document, rapport ou article apportant des informations complémentaires sur ce sujet.

Vos réponses seront affichées sur le site Web du Haut-Commissariat aux droits de l'homme. **Si vous ne souhaitez pas que votre réponse soit publiée sur le site Web, veuillez l'indiquer dans votre réponse.**

Nous vous remercions d'avance de votre coopération, et de vos réponses.

**Questionnaire**

*(Vous pouvez choisir de répondre à la totalité ou seulement à certaines des questions)*

***1. Vérité***

*Veuillez indiquer quel cadre juridique (lois, décrets ou autres sources juridiques) sous-tend les procédures de recherche de la vérité entreprises dans le cadre des processus de justice transitionnelle dans le pays où vous travaillez. Quelles sont les principales caractéristiques de ce cadre ? Si des commissions de vérité ou des organes indépendants d'établissement des faits sont impliqués dans le processus de recherche de la vérité, veuillez indiquer comment leur indépendance, leur impartialité et leur compétence sont garanties ? Veuillez faire référence à des exemples où un tel cadre juridique est appliqué et indiquer s'il existe des obstacles à sa mise en œuvre. Estimez-vous que le cadre juridique national tienne compte des normes juridiques internationales ?*

***2. Justice***

*Veuillez indiquer quel cadre juridique (lois, décrets ou autres sources juridiques) régit les procédures de responsabilité pénale pour les violations graves des droits de l'homme entreprises dans le cadre d'un processus de justice transitionnelle dans le pays où vous travaillez. Comment les sanctions pénales, les amnisties et les pardons pour les violations flagrantes des droits de l'homme et les violations graves du droit international humanitaire sont-ils réglementés dans le contexte de la justice transitionnelle ? Veuillez faire référence à des exemples où un tel cadre juridique est appliqué et indiquer s'il existe des obstacles à sa mise en œuvre. Considérez-vous que le cadre juridique national prenne en compte les normes juridiques internationales ?*

***3. Réparations***

*Veuillez indiquer quels types de réparations, individuelles ou collectives, sont accordés aux victimes de violations flagrantes des droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire dans le pays où vous travaillez, et le cadre juridique (lois, décrets ou autres sources juridiques) qui les régit. Quels sont les procédures, paramètres opérationnels ou critères appliqués pour déterminer l'éligibilité des victimes, le type de réparation à fournir dans chaque cas, et la participation des victimes aux procédures ? Veuillez citer des exemples où ce cadre juridique est appliqué et indiquer s'il existe des obstacles à sa mise en œuvre. Considérez-vous que le cadre juridique national prenne en compte les normes juridiques internationales ?*

***4. Garanties de non-répétition***

*Veuillez indiquer quelles mesures ont été mises en place dans le pays où vous travaillez pour faire avancer la réforme institutionnelle et juridique visant à garantir la non-répétition des violations passées dans le contexte des processus de justice transitionnelle, et le cadre juridique (lois, décrets ou autres sources juridiques) qui les régit. Veuillez faire référence aux mesures de réforme dans toutes les branches du gouvernement, y compris les forces armées. D'après votre expérience, quelles garanties de non-répétition se sont avérées les plus efficaces pour prévenir les violations flagrantes des droits de l'homme et les violations graves du droit international humanitaire, et comment le cadre juridique applicable facilite-t-il ces processus ?*

***5.* Mémorialisation**

*Veuillez indiquer quel cadre juridique (lois, décrets ou autres sources juridiques), s'il existe, régit les processus de mémorialisation entrepris dans le cadre de la justice transitionnelle dans le pays où vous travaillez, et ses principales caractéristiques. Veuillez faire référence à des exemples où ce cadre juridique est appliqué et indiquer s'il existe des obstacles à sa mise en œuvre. Considérez-vous que le cadre juridique national prenne en compte les normes juridiques internationales ?*